

**ANNEXE 1****INSCRIPTION ANNUELLE À LA CANTINE  
1 BON PAR ENFANT****Coupon à retourner au Service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros**

CANTINE :

ANNEE SCOLAIRE : 2022-2023

NOM Prénom de l'élève :				
ECOLE :			CLASSE :	
DEJEUNER PRIS A LA CANTINE : (cocher la ou les cases correspondantes)	<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi
MENTION SPECIALE REPAS :	<input type="checkbox"/> sans porc		<input type="checkbox"/> sans viande	

- A noter :**
1. Ce bon sera pris en compte dès sa remise à l'agent de la cantine ou à la Communauté de Communes.
  2. Le prix du repas est fixé à 3,20 €/repas (sauf cas particulier des enfants ayant un PAI à 0,50€) et facturé mensuellement
  3. Ce bon de commande peut être modifié en cours d'année.
  4. **En cas d'absence de l'enfant, pensez à avertir l'agent de la cantine ou le service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros, afin d'éviter une facturation à tort.**

*Date et signature des parents :***ANNEXE 2****INSCRIPTION HEBDOMADAIRE/MENSUELLE (\*)  
À LA CANTINE  
1 BON PAR ENFANT****Coupon à retourner au Service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros**

CANTINE :

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

NOM Prénom de l'élève	MOIS de :									<input type="checkbox"/> sans porc <input type="checkbox"/> sans viande						
ECOLE :	CLASSE :															
DATE :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

(x) *mettre une croix dans les cases correspondantes aux jours des repas commandés.*(\*) *Rayer la mention inutile*

- A noter :**
1. Ce bon sera pris en compte dès sa remise à l'agent de la cantine ou à la Communauté de Communes.
  2. Le prix du repas est fixé à 3,20 €/repas (sauf cas particulier des enfants ayant un PAI à 0,50€) et facturé mensuellement
  3. Ce bon d'inscription peut être modifié en cours d'année.
  4. **En cas d'absence de l'enfant, pensez à avertir l'agent de la cantine ou le service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros, afin d'éviter une facturation à tort.**

*Date et signature des parents :*